

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3117 - Jeudi 15 Mars 2018 - Prix : 200 Fc

NÉCROLOGIE

Abdou Bakari Boina n'est plus



Abdou Bakari Boina une figure emblématique de la libération des Comores

Prières aux heures officielles Du 11 au 15 Mars 2018

Lever du soleil:

06h 10mn

Coucher du soleil:

18h 24mn

Fadjr : 04h 58mn

Dhouhr : 12h 21mn

Ansr : 15h 39mn

Maghrib: 18h 27mn

Incha: 19h 41mn



ROUTE BAMBAO YA MBOINI

La fin du calvaire est pour bientôt

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

SANTÉ PUBLIQUE

97 millions KMF pour appuyer Caritas Comores

A travers le projet PASCO 3, le ministère de la santé a procédé mardi à une remise d'équipements médicaux au Centre Caritas Comores. Le ministère a confié une partie des fonds PASCO 3 à Caritas Comores, soit 97 millions, pour le renforcement de la prise en charge des grands brûlés et des victimes d'accident domestique.

Le ministère de la santé, à travers le projet PASCO 3, a remis au Centre Caritas Comores des équipements médicaux mardi, en présence de l'ambassadrice de France aux Comores mais aussi du directeur de l'AFD. A travers le projet PASCO 3, financé par l'AFD à hauteur de plus de 3 milliards de francs comoriens, le ministère de la santé a

remis une partie des fonds PASCO 3 au Centre Caritas Comores pour appuyer la prise en charge des brûlés et la prévention des accidents domestiques à ce centre.

Ces fonds serviront à réhabiliter et équiper une unité de rééducation au Centre Caritas Comores, fournir un complément d'équipements, pallier aux difficultés énergétiques par une installation solaire, assurer la prise en charge des brûlés, continuer le renforcement des capacités du personnel et initier au niveau national, des programmes communautaires de prévention des accidents domestiques.

Le montant des équipements s'élève à 28 millions FC. En 2017, selon les statistiques, le centre a accueilli 13 grands brûlés et 2 cas évacués à Mayotte. Sur les 2090



Remise de matériels à Caritas Comores par l'AFD

consultations, 60% sont des femmes et 40% des hommes dont la grande majorité ont moins de 15 ans (69%) contre 31% pour les plus de 15 ans. Les circonstances des brûlures à 90% sont de nature domestiques (bouillie,

soupe, thé, eau chaude ou flamme). Aujourd'hui le bloc des brûlés fonctionne avec 6 professionnels de santé.

Mohamed Youssouf

CAISSE DE PRÉVOYANCE

La confédération syndicale internationale dénonce « l'ingérence » du ministère de l'emploi

La confédération syndicale internationale saisit le ministre de l'emploi pour revoir sa décision sur la crise qui règne au sein de la caisse nationale de solidarité et prévoyance sociale. Pour rappel, les représentants de la CTC sont évincés du conseil d'administration. Le cri d'orfraie de la CTC (confédération des travailleuses et travailleurs des Comores) a fait écho à l'international.

Dans un courrier adressé au ministère de l'emploi en date du 13 mars, la CSI (confédération syndicale internationale) rejoint la CTC pour dénoncer « l'ingérence » dudit ministère au conseil d'administration de la caisse nationale de solidarité et prévoyance sociale où les représentants des travailleurs sont débarqués sans ménagement. Dans un communiqué de la veille, soit le 12 mars, le bureau exécutif national de la CTC a dénoncé et condamné « le coup de force perpétré au conseil d'administration de la caisse nationale de solidarité et prévoyance sociale par la désignation non conforme au cadre légal, des représentants

travailleurs au CA de cette institution ».

La CTC estime que cette « ingérence » est à l'initiative de « deux fonctionnaires affectés à la CNSPS avec la complicité d'une organisation patronale d'Anjouan cautionnée par le chef de cabinet du ministère en charge du travail ». Sans tarder, la CSI (confédération syndicale internationale) a réagi : « Nous constatons que depuis 2011, un processus de réforme de CNPS a été entamé dans le respect du tripartisme et avec la collaboration de la confédération des travailleuses et travailleurs des Comores (CTC) et que ce processus aboutit à l'adoption d'un nouveau statut de l'institution », rappelle la CSI dans ce courrier signé par son secrétaire général, Sharan Burrow et adressé au ministre de l'emploi, Mahamoud Salim.

Depuis Bruxelles où se trouve le siège de la CSI, Sharan Burrow dénonce dans ce contexte, la nomination du nouveau directeur de la CNSPS, qui a été annoncée « sans consulter au préalable le conseil d'administration (...) et qui ne respecte pas les engagements pris dans le cadre du dialogue social ». A cet effet, la CSI «

considère que cette décision n'est qu'une mesure visant à écarter la CTC » et demande par la suite au ministre de « prendre rapidement les mesures correctives afin de sauvegarder le dialogue national et le tripartisme au sein de la CNSPS ».

Le conseil d'administration de la caisse nationale de solidarité et prévoyance sociale est composé de 12 membres. Quatre pour le gouvernement, quatre pour les employeurs et quatre pour les travailleurs. Selon le patron de la CTC Salim Soulaïmana, les représentants des travailleurs sont mis à l'écart par le ministère de l'emploi. « Ils ne veulent pas que nous voyions les états financiers de 2017 qui comportent des dépenses exorbitantes effectuées lors de voyages de complaisance. Ils ont désigné d'autres membres (travailleurs) à notre insu, donc en dehors du cadre légal », tempête celui qui n'écartera pas un procès judiciaire pour défendre les droits des travailleurs.

Toufé Maecha

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication et Rédacteur en chef

Elhad Said Omar

Rédaction

A. Mmagaza

Maoulida Mbaé

Al-hamdi Abdillah

Mohamed Youssouf

M.I.M Abdou

Toufé Maecha

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Mariamama Mhoma

Documentation archiviste

Rahamatouallah Youssouf

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

NÉCROLOGIE

Abdou Bakari Boina n'est plus

Les Comores viennent de perdre un homme de conviction, un défenseur de la liberté. Abdou Bakari Boina est décédé à l'âge de 81 ans. Il a été inhumé hier à Mitsamiouli, sa région natale.

Abdou Bakari Boina n'est plus. Né en 1937 à Koua, près de Mitsamiouli en Grande-Comore. Homme politique comorien, un des fondateurs du Mouvement de Libération Nationale des Comores (MOLINACO), il en sera le secrétaire général et le restera jusqu'en 1975, année de l'indépendance des Comores. « Les Comoriens ont perdu un homme d'Etat. Abdou Bakari Boina était un homme de volonté », atteste Msa Ali Djamal, ancien directeur de l'Ortc qui salue au passage sa mémoire et rend hommage à « l'homme de principes et de convictions ».

Abdou Bakari Boina était une figure emblématique du Molinaco, un indépendantiste engagé de la première heure. « Cette icône, qui est l'un des artisans de l'indépendance des Comores, nous a quittés subitement. C'est le pays qui a perdu ainsi une lé-

gende vivante de son histoire post indépendante et le fondateur du Mouvement pour la libération des Comores, le Molinaco », confie Feysoil Moussa, le chargé de communication de la Fédération de Football comorien.

Dans un article paru dans le journal Al-Watwan paru en janvier, le journaliste Faiza Soulé écrit que "dès 1963, Abdou Bakari Boina avec le Mouvement de Libération des Comores, le Molinaco, sillonne le monde, rencontre des ambassadeurs, des ministres, se bat auprès de l'Organisation de l'unité africaine afin que celle-ci nous accompagne dans notre combat pour l'accession à la souveraineté, au travers justement du « Comité de libération » dont le siège est établi en République Unie de Tanzanie". Durant une dizaine d'années, Abdou Bakari Boina fera quasiment le tour du monde pour plaider l'indépendance du pays. Et Msa Ali Djamal d'ajouter qu'à l'ONU, Abdou Bakari Boina parlait de l'intégrité territoriale avant de revendiquer avec force la libération.

Dans son mouvement, « le Molinaco, dont le nom imprime le message

que porte notre pays sur un fond de soleil de construction de la nation, il disertait sur la conscience nationale », écrit ce sociologue qui ajoute qu'en politique, Abdou Bakari Boina a toujours été fidèle avec ses principes. Dans une époque où ses contemporains multipliaient les alliances des contraintes en faisant des mariages somptueux et ostentatoires auxquels ils ne croyaient pas, Abdou Bakari Boina a inauguré une autre façon de faire de la politique de cohérence. Il incarnait à lui seul, l'héritier du soilihisme. Sa connaissance des organismes internationaux, acquise lors des luttes pour l'indépendance, le fait nommer ambassadeur itinérant et conseiller auprès du Président chargé des relations avec l'ONU, l'Afrique et les pays de l'Est.

Abdou Bakari Boina a été inhumé hier à Mitsamiouli en présence de plusieurs personnalités politiques et religieuses. Et selon ses vœux sans cérémonie officielle autre que la présence du Vice-président qui assure l'intérim du chef de l'Etat. On peut rappeler l'engagement et les sacrifices

qu'Abdou Bakari Boina a consentis durant sa vie de militant indépendantiste n'ont cependant pas été récompensés à leur juste valeur par la nation. Il n'a bénéficié que de peu d'égards de la part de l'Etat. Il ne figure ni dans la liste protocolaire ni dans les pensionnaires de l'Etat. Sa pension de retraité a été suspendue depuis plusieurs années sans explication. Lorsqu'il fut victime d'un accident vasculaire cérébral, c'est en grande partie sa famille qui a du supporter les frais d'évacuation et de prise en charge hospitalière. Abdou Bakari Boina vit anonymement replié dans sa ville de Mitsamiouli. Il est rarement invité aux cérémonies de commémoration de la fête de l'indépendance. Certes, il fut décoré publiquement à la place de l'indépendance mais le parchemin qui accompagne généralement ce genre de décoration s'est perdu entre Beit-Salam et les grands badamiers (« le Mvéridjou ») du centre ville de Mitsamiouli.

Ibnou M. Abdou

ROUTE BAMBAAO YA MBOINI

La fin du calvaire est pour bientôt

Le gouvernement, à travers le ministère des finances et l'entreprise chinoise CGC, a signé un contrat d'exécution pour la réfection de la route de la région de Bambao ya Mboini. D'un montant de 345 millions fc pour un délai d'exécution de 3 mois, les travaux démarreront sous peu sur un tronçon de quelques 10 km.

Encore trois mois, et le calvaire pour les habitants de la région de Bambao ya Mboini coupés du reste de l'île par une route devenant au fil du temps impraticable, ne sera plus qu'un mauvais souvenir. Hier mercredi, Said Ali Said Chayhane et un responsable de l'entreprise chinoise CGC ont signé un contrat d'exécution d'un montant de 345 millions fc pour la route qui part de Bonzami, traversant Iconi pour finir à Moindzaza ya Mboini.

D'après l'argentier du pays, il s'agit, dit-il, de la reconstruction d'une nouvelle route sur fonds propres, parce qu'elle était complètement endommagée. « Ce projet n'aurait pas vu le jour sans l'implication

du chef de l'Etat. C'est ce qui montre l'amour qu'il témoigne à la région de Bambao qu'il porte toujours dans son cœur. Parce que le président Azali voit et sent les difficultés que les habitants de la région de Bambao ya Boini endurent pour se rendre à Moroni », a-t-il déclaré au moment de parapher le document.

« L'Etat de la route fait qu'on perd beaucoup de temps pour une distance de quelques kilomètres. Face à cette souffrance, le chef de l'Etat nous a obligés de trouver les voies et moyens pouvant sortir cette région de l'isolement en termes d'infrastructures routières. Donc aujourd'hui nous sommes venus vous prendre à témoin sur ce qui va être fait et demander à la population de cette région d'être coopérative avec l'entreprise qui a la charge d'exécuter les travaux », a-t-il ajouté.

« Ce projet renforcera d'avantage la région de Bambao et en particulier la sous région Bambao ya Mboini. Parce que ce projet va permettre à cette sous région de se relier aux autres localités de la région », a indiqué Ali Islam Nahouza, cadre de la région. Et de poursuivre : « nous les ha-



bitants de la région, sommes venus assister à la signature du protocole d'accord entre le gouvernement et l'entreprise chinoise. Et puis féliciter le gouvernement à travers le président Azali Assoumani qui a initié ce projet qui va redonner de l'espoir à toute une région ». Et de se réjouir que : « la route permet de désenclaver la région et contribuer à la circulation des biens et des personnes ».

« Je voulais juste rappeler que le fonds pour la construction de cette route est un fonds propre. On n'a eu aucune aide de l'extérieur, ni de quiconque », a

assuré se son coté le vice-président Moustoidrane. Le vice-président en charge de la production invite les journalistes à aller voir « les travaux qui se font sur la route qui mène vers Mitsamiouli pour que la population sache ce qui se fait. De même pour Dindri à Anjouan après demain vous verrez la route qui part de Sima vers Moya. Dans peu de temps la route qui part de Moroni Buscail vers le sud de Ngazidja va démarrer » conclut-il.

Maoulida Mbaé

FOOTBALL : COUPE AVENIR CLUB DES COMORES

Bonbon Djema valide ses tickets pour la finale

Le tournoi d'Avenir Club des Comores clôt la série des matches de test et de signolage, animée déjà au stade de Moroni. Le mardi 13 mars 2018, face à un Bonbon Djema, bien aguerri mentalement et technico-tactiquement, Ngaya football club de Mde craque. Au temps réglementaire, les deux prétendants se neutralisent (1-1). A l'inéluctable séance de tirs au but, la détermination des visiteurs fléchit (4-2). Les Moroniens valident alors leur ticket pour la finale.

Avenir Club des Comores met fin à la longue série des tournois, organisés au stade de Moroni. Avant-hier, à l'occasion de la 1ère demi-finale du tournoi du même Avenir, Bonbon Djema a affronté à Moroni Ngaya. Du début aux temps additionnels, et même à la fatidique séance de tirs au but, la fréquence du

duel est restée démentielle et a tenu les spectateurs en haleine. L'ouverture du score par Ngaya est l'œuvre du frère du continent Salas Armal, à bout portant (15e, 1-0).

Abdoulrazak Youssouf a remis les pendules à l'heure (94e, 1-1). Ce but de l'égalisation a fait exulter le stade entier en général, et vibrer les cœurs des supporters des rouges de Mde, en particulier. Les deux équipes s'efforcent alors de limiter les risques et, espérer ainsi se glorifier à la « loterie » de tirs au but. Ici plus concentré, Bonbon Djema s'impose (4-2). Ce score a affolé un joueur des visiteurs.

Faly, déçu par les arbitres

En tenue sportive, Voir un joueur encore en tenue s'en prendre à d'autres de l'équipe adverse, une dizaine de minutes après la fin du match, illustre un comportement en contradiction avec



Ngaya contre Bonbon Ndjema

tout esprit fair-play. C'est ce qui a accablé le public, même des accompagnateurs de Ngaya, suite à la regrettable imprévisibilité dont a fait preuve Makuti. Le Malgache, Falinirina Rakotoarimanana, milieu de terrain et véritable animateur tactique de Ngaya, est déçu par l'arbitrage : «

C'était un bon match, malgré un arbitrage nul et décourageant. Le football est un sport où les chocs sont monnaie courante. On prépare le championnat. Le dimanche prochain, on rencontre ce même adversaire en 1ère journée ».

Bm Gondet

SOCIÉTÉ

L'Ong Hifadhui fête ses 5 ans

L'Ong Hifadhui célèbre aujourd'hui 15 mars 2018, ses 5 ans d'existence. L'occasion de sensibiliser la population sur ce fléau, selon Rahamata Goulam, présidente de l'Ong, dans un entretien accordé à La Gazette des Comores / HZK-Presse.

L''Organisation non-gouvernementale Hifadhui, qui milite contre les violences faites aux femmes et aux enfants, a 5 ans. Pour Rahamata Goulam, présidente de l'Ong Hifadhui, la lutte contre ce fléau est un combat qui engage tout le monde.

A l'en croire, si de nos jours ces phénomènes odieux gagnent du terrain, c'est à cause des arrangements à l'amiable qui s'opèrent entre agresseurs et victimes. Le « laxisme » de la justice comorienne encourage, dit-elle, ces crimes en raison de l'impunité dont bénéficient certains agresseurs. « Ils n'ont aucune inquiétude, même si on les menace de porter plainte », a-t-elle regretté.

Pour ses 5 ans, Hifadhui prévoit une cérémonie aujourd'hui au Palais du peuple. Un rassemblement qui « nous permet de dénoncer certains faits délaissés par les autorités », a-t-elle confié dans un entretien accordé à la Gazette des Comores. Si le phénomène fait tache d'huile, ce n'est que parce qu'il n'y a pas de « structures qui réduisent la vulnérabilité de la population à

cause de leur précarité ».

Rahmata Goulam n'a pas manqué de souligner que malgré la mise en place du code de la famille, la situation va en empirant. Les lois dites de Fatahou et Mourad ont certes apporté beaucoup de progrès en la matière mais plusieurs défis doivent être relevés.

« Les violences sexuelles doivent être considérées comme des crimes et non des délits », insiste-t-elle, suggérant que les affaires liées à toutes ces formes de violences soient jugées en cour d'assises. Rahmata Goulam invite tout le monde à « participer massivement à la cérémonie », un moyen de lutter en sensibilisant le plus grand nombre.

Ibnou M. Abdou



Rahamatou Goulam, la présidente de l'ONG Hifadhui

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire